

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 10 février 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 4 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°25-02-03

**Objet de la
délibération :**

COMMUNE DE BELLEGARDE
EN FOREZ – TRAVAUX DE
REPLACEMENT ET DE
REDIMENSIONNEMENT DES
RESEAUX EAU POTABLE -
RUE DES CERISES

Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean
PERCET Serge
OULION Emmanuel

Secrétaire élu (e) pour la session

LICTEVOUT François-Xavier

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Saint-Galmier
- SICC VRD
- Bellegarde en forez

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250210-BS25-02-03-DE

AUTORISATION DE

Accusé certifié exécutoire

SIGNATURE DU MARCHE DE

Réception par le préfet: 17/02/2025

MATRISE D'ŒUVRE PROPOSEE

Pour l'autorité compétente par délégation

PAR SICC VRD



OBJET : COMMUNE DE BELLEGARDE EN FOREZ – TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE REDIMENSIONNEMENT DES RESEAUX EAU POTABLE - RUE DES CERISES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE PROPOSE PAR SICC VRD

Monsieur le Président rappelle le programme annuel 2024 approuvé lors du comité syndical du 25 mars 2024 et notamment l'opération « redimensionnement des réseaux eau potable -Rue des Cerises sur la commune de Bellegarde en Forez ».

Les travaux envisagés sont :

- 1050M environ de canalisation principale DN50 à 32 à poser principalement en accotement de route départementale, puis en accotement et/ou en axe de route communale, principalement,
- 1 fonçage pousse-tube pour passage du ruisseau du Claveau,
- Raccordement d'abonnés concernés par la colonne remplacée, et reprise d'antennes
- Raccordements amont/aval,
- Réfection de tranchées

Il est présenté, aux élus du Bureau Syndical, l'offre du Bureau d'étude SICC VRD, pour approbation.

Le montant de la proposition financière s'élève à 4 210 € HT. En option, le dossier loi sur l'eau sera facturé 500 € HT.

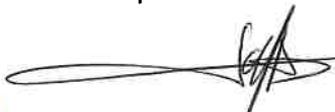
Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ✱ Approuvent l'offre du Bureau d'Etudes SICC VRD pour un montant de rémunération de 4 210 € Ht, telle qu'annexée,
- ✱ Disent que des crédits sont prévus aux budgets eau,
- ✱ Autorisent M. le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre, tel qu'annexé.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A MONTROND LES BAINS, LE 14 FEVRIER 2025

Le Président,
Jacques LAFFONT.




Le Secrétaire de Séance,
Jean-François RASCLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200864-20250210-BS25-02-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

Publication : 17/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

